

Inscriptions 2016-2017

Nouveaux Adhérents

Chers cavaliers, chers parents,

Nous serons heureux de vous accueillir à Fénicat à la rentrée prochaine et de vous faire partager notre passion du cheval.

Afin de vous réserver une place dans la reprise de votre choix, nous vous invitons à nous retourner au plus vite la fiche d'inscription accompagnée des arrhes (25% du forfait annuel*) qui valideront votre inscription.

**La licence fédérale est incluse dans l'abonnement annuel ; elle comprend l'assurance et autorise à se présenter aux examens fédéraux. Elle vous sera adressée par la FFE. Son montant est reversé intégralement à la Fédération française d'équitation. FFE.*

Si vous le souhaitez, nous vous proposons **une leçon d'essai** avant de prendre votre décision. Elle vous sera remboursée en cas d'inscription annuelle.



INFOS PRATIQUES

LECON D'ESSAI : 20€.

Sur rendez-vous téléphonique aux dates suivantes

Vendredi 3, 10 et 17 juin de 17h00 à 18h00

-----ou-----

Mercredis : 7 et 14 septembre

Samedis : 10 et 17 septembre

aux horaires suivants

Cavaliers 6-9 ans : 14h30/15h30

Cavaliers 9-13 ans : 16h/17h

CONFIRMATION DES HORAIRES DE COURS
PERMANENCE TELEPHONIQUE : 02.99.41.16.30

Lundi 29 août au samedi 17 Septembre, de 9h30 à 12h30

Découvrez le Centre lors des
PORTES OUVERTES DE FENICAT

Dimanche 12 Juin
Dimanche 4 Septembre

de 14h à 18heures



TARIFS 2016 - 2017

ANNEE EQUESTRE <u>Lundi 19 Septembre 2016 au Samedi 24 juin 2017</u>		Prix « Individuel »	Prix « Famille » à partir de 2 adhérents
ECOLE D'EQUITATION : Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : Forfait annuel - Licence comprise* 33 séances d'1h par semaine ou 17 Séances de 2h tous les 15 jours	ENFANTS Nés en 2007 et après	712 € (25% = 178€)	620 € (25%=155€)
	JEUNES Nés de 1999 à 2006	860 € (25%=215€)	768 € (25%=192€)
	ADULTES Nés en 1998 et avant	872 € 25%=218€)	776 € (25%=194€)
BABY PONEY : Dimanche : Forfait annuel de 10 séances d'1h15		312 € 25%=78€)	280 € (25%=70€)
INITIATION : Dimanche : Forfait annuel de 12 séances de 2h		480 € (25%=120€)	436 € (25%=109€)

Règlements par chèques - Echancier :

1er règlement : 25% d'arrhes encaissé le 15 juillet ou 15 août.

Les 3 autres règlements seront encaissés au début des mois d'octobre, novembre et décembre.

Autres modes de règlements :

Espèces, Chèques Vacances ANCV, Coupons Sports ANCV, SORTIR, prélèvements mensuels (passer au bureau avec un RIB).

Modalités de paiement

Fénicat, c'est aussi : Les Stages Vacances... Les Anniversaires... Les Classes découverte avec votre école...
Les Activités du Dimanche à la carte... Les Locations de salle et d'hébergements pour vos événements...
Renseignez-vous.

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent document a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à tous : personnel, cavaliers et public fréquentant l'établissement.

SECURITE

Pour d'impérieuses raisons de sécurité, il est formellement interdit dans l'enceinte du club :

- ✓ De circuler en voiture automobile, sur un engin motorisé ou à vélo.
- ✓ De stationner les véhicules en dehors des parkings.
- ✓ De fumer.
- ✓ De pénétrer avec un chien, même tenu en laisse.
- ✓ De jouer à la balle ou au ballon en présence d'animaux ou aux abords des aires de déroulement des reprises.
- ✓ De pénétrer ou d'intervenir sur les terrains d'évolution lors du déroulement des activités (manèges, carrières, sauf avec l'autorisation de l'enseignant.) ou à l'intérieur des boxes en dehors des heures de cours.
- ✓ D'avoir un comportement ou des agissements susceptibles de perturber ou d'effrayer les chevaux et poneys.
- ✓ Chacun doit veiller au respect des plantations, à la propreté générale des lieux. (Interdiction d'attacher un cheval ou poney à un arbre ou à proximité immédiate.)
- ✓ De donner à manger aux animaux.

ASSURANCE.

- ✓ L'établissement est garanti par une assurance « Responsabilité civile » GENERALI souscrite auprès du cabinet PEZAN de CAEN. L'attestation correspondante est affichée au tableau d'information légale du centre
- ✓ Pour les cavaliers titulaires de la licence fédérale de pratiquant, les garanties attachées à la licence sont affichées. Les conditions générales et particulières ainsi que les modalités de déclaration d'accident sont à la disposition des cavaliers.
- ✓ Dans le cadre de l'inscription à l'école d'équitation pour l'année 2015-2016 , les parents ou tuteurs des cavaliers mineurs non titulaires de la licence fédérale de pratiquant doivent remettre au secrétariat une attestation en responsabilité civile et individuelle accident.

SURVEILLANCE ET RESPONSABILITE DES ENFANTS.

- ✓ En dehors des cours et sauf accord particulier écrit, convenu avec le club, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents, qui doivent prendre toute disposition pour venir le chercher ou assurer son retour dans les meilleurs délais.

VOLS.

- ✓ Les cavaliers et les parents sont invités à prendre toute disposition pour éviter les vols ou incidents éventuels tant sur le parking que dans l'enceinte du club ; Dans tous les cas, la responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée.

PORT DU CASQUE DE PROTECTION.

- ✓ Le port du casque à la norme européenne CE EN 1384 est obligatoire pour tous les cavaliers et pendant toutes les activités équestres. Chaque enseignant est chargé de faire respecter cette obligation. Pour des raisons de sécurité d'hygiène et de confort, chaque cavalier doit être propriétaire de son casque.

REGLEMENT FINANCIER.

- ✓ Le règlement financier des activités est à effectuer préalablement. Nous vous rappelons que l'inscription à l'école d'équitation est annuelle et qu'aucun remboursement n'est possible.

• RENSEIGNEMENTS CAVALIER :

- Nom :Prénom : Date de naissance : Années de pratique :

• RENSEIGNEMENTS PARENTS : *Merci de le compléter*

NOM et PRENOM du responsable légal de l'enfant :

Adresse :Code postal.....Ville.....

Téléphone domicile :Portable: Mail :

Profession des parents - Mère : Père :

• CHOIX des COURS - Année 2016/ 2017 (Mettre une croix dans la case de votre choix.)

	En SEMAINE.....Séance d'1 h....				...2h tous les 15 jours...		...Le DIMANCHE ...			
	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi	Samedi		BABY		INITIATION	
					7 - 9 ans	+ 10 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-9 ans	10-13 ans
Matin										
Après midi										
Soirée										

Important :

Nous vous rappelons que l'inscription au centre est annuelle et qu'aucun remboursement n'est possible.

Pour assurer la réservation de votre place, cette fiche d'inscription doit être accompagnée du règlement des arrhes (25%)

En cas d'annulation de l'inscription, les arrhes ne sont pas remboursables. Par contre, les autres règlements vous seront remis.

• REGLEMENT :

-1^{er} règlement(Arrhes) :Montant :..... Mode :..... Date(s) d'encaissement : 15 Juillet ☐ 15 Aout ☐ Autres* ☐

-Si plusieurs règlements : Nombre de chèques :.....Montant de chaque chèque :.....

Date Date(s) d'encaissement : 1er octobre ☐ 1^{er} novembre ☐ 1^{er} décembre ☐ Autres* ☐ *Précisez au dos des chèques

Je soussigné(e) ☐ mère ☐ père ☐ tuteur de l'enfant (cochez la mention correspondante)

« Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur émis lors de l'inscription de Fénicat et m'engage à m'y conformer. »

Signature :

« Autorise le Centre Fénicat à exploiter, dans le cadre de ses supports de communication, les photos de mon enfant prises pendant l'activité. (Prospectus, site Internet ...) »

Signature :

« Autorise le centre Fénicat, en cas d'urgence et dans l'impossibilité de joindre les parents, à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgences suivant les prescriptions des médecins. »

Signature :